Compte rendu aux chambres assemblées, Par M. Roussel de la Tour, concernant le Collège que les ci-devant soidisans Jésuites possédoient à Eu. Du 10 mars 1764.

Numéro d'inventaire: 1979.06623.2 Auteur(s): Roussel de La Tour

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1764

Description : Feuillet imprimé formant livret. Bandeau ornemental et armorié en tête de la

1ère page. Traces d'adhésif jauni.

Mesures: hauteur: 253 mm; largeur: 197 mm

Notes : Réorganisation de l'administration du collège d'Eu après l'expulsion des Jésuites. Historique du collège, évocation détaillée des nombreux dons dont il a bénéficié et des

donateurs qui l'ont comblé de leurs bienfaits, etc...

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Gestion des établissements d'enseignement Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau: Post-élémentaire Nom de la commune : Eu

Nom du département : Seine-Maritime Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8 Lieux: Seine-Maritime, Eu

1/3



COMPTE RENDU AUX CHAMBRES ASSEMBLÉES,

PAR M. ROUSSEL DE LA TOUR, concernant le Collège que les ci-devant foi-disans Jésuites possédoient à Eu.

Du 10 Mars 1764.



ONSIEUR Terray, Conseiller de Grand'-Chambre, a dit: que par les soins particuliers de M. Roussel Conseiller, le Compte de tout ce qui concerne le Col-

ce qui concerne le College que les ci-devant soi-disans Jésuites occupoient à Eu, est prêt, & que MM. les Commissaires ont cru essentiel de le présenter à la Cour.

Après quoi, lecture a été faite dudit Compte, ainsi qu'il s'ensuit.

MONSIEUR,

Le College de la Ville d'Eu a reçu fon origine & fon accroissement de la libéralité des dissérens Seigneurs du Comté d'Eu, d'abord des Ducs de Guise, ensuite de Mademoiselle de Montpensier, qui s'en rendit adjudicataire en la Cour, & ensin, de Louis Auguste de Bourbon Duc du Maine, à qui Mademoiselle de Montpensier en sit don en 1682, & pour qui le Roi Louis XIV l'érigea en Pairie au mois de Mars 1694.

Henri de Lorraine, Duc de Guise, surnommé le Balafré, devenu Comte Partie. I I.

d'Eu par son mariage avec Catherine de Cleves, conçut le dessein d'ériger ce Collége en faveur des ci - devant soidisans Jésuites; & sur les Lettres qu'il en adressa de Blois en date du 17 Décembre 1580, au Sr. de la Chaussée, Chevalier des ordres du Roi, & Gouverneur du Comté d'Eu, celui-ci, le 10 Janvier suivant, assembla en l'Echevinage les Habitans, qui, sur la connoissance qu'il leur donna des intentions du Duc de Guise, consentirent à convertir en Collége le manoir, lieu & ienement de l'Hôpital Normand, mais sans que les ci-devant soi-dis. Jésuites pussent prétendre aucune chose aux revenus, prosits & priviléges de cet Hôpital, ni a sout co qui en dépendoit, & sous la condition de retour & réunion de ces manoirs, tene-mens & bâtiments, ainsi que des amé-liorations, dans les cas où ils quitteroient & délaisseroient l'exercice de ce Collège. Dans une assemblée convoquée le 9 Juillet de la même année 1581, les Habitans, sur la représentation qui leur sut faite: Que le lieu de l'Hôpital étoit en basse situation, où l'air, pour Gens d'étude, étoit gros & res - mal fain, & qu'un jardin, appartenant à la Maison de Ville, & contigu de celui de l'Hôpital,

EU; College.



i sois beaucoup plus élevé, & d'un air plus syris dernier paffé. Par la faite de ce fireir, confentirent de céder gratuirement ce jardin pour y bitir, à condition expreife néammoins quien cas que le Collège ne fût bâti, ou que l'exercice en cellàt, le jardin & les bâtiniens qui per l'un production expreife néammoins quien cas que le Collège ne fût bâti, ou que l'exercice en cellât, le jardin & les bâtiniens qui per juille re confluttis revien de l'artille production de l'artille production de fait suite l'artille de confluence de la l'artille, par des Lettres en date du 15 Octobre fait de l'artille, par des Lettres en date du 15 Octobre fait vant, le Duc de Guife, pour acclérer la confluedion des bâtinens, et les mettres en étate du 15 Octobre fait vant, le Duc de Guife, pour acclérer la confluedion des bâtinens, et les mettres en étate du revoule de l'artille production de l'artille production de l'artille s'espanne au pusta condition qu'ils reconnois prifigu des drus de Sciences dons il seven de l'artille s'espanne au pusta con ferme de flable acquilition de position une ferme de flable acquilition de position de la manuel de l'artille d'artille d'artille

Faurre latère d'Holopheme qu'elle mostre aux Habitans de Bethaile. Apète avoit bâti l'Eglife elle voulut la déco-pret, elle donna à cet effet huit piéces de belles rapifiéries, repréfentant l'Hitorie de David. Et par acté au 13 Janvier 1991 elle accorda aux foi-difants Jéui-res, pour le Collège, le droit de francisco, pour le Collège, le droit de francisco, pour le Collège, le droit de francisco, pour le diffribution des prix qu'elle fordadans et Collège.

A toutes ces différentes libéralités des précédens Collège.

A toutes ces différentes libéralités de précédens Collège.

A toutes ces différentes libéralités des précédens Collège.

A toutes de la méme Province de Francis rives de la faire appetit le parvaite de précèdens Collège.

A ces lèmes provenant des fondains s'étaites provenant la forme de s'était provent leur que le courtar par le fight de la Company le courte de précèdens Collège.

A ces l'es provent de l'une provenant la forme de s'était prov

tion de tærre , fans être tenu de payer aucuns domanages & intérêts , ni rendre se refitueer aucuns frais & amélioratons pour raitin des bâtienes qu'ils y auroien faits , finon qu'ils pourront en emporter les matérians , & fous la condition que ces bâtimes s'autont de vue qu'à verse domans de la hauteur de 7 propre de commande de nomans de la hauteur de 7 propre de commande de nomans de la hauteur de 7 propre de commande de nomans de la hauteur de 7 propre de commande de nomans de la hauteur de 7 propre de commande de 20 livre au principal de 200 liv. requité paracte du 27 Janvier 1708.

7º Une rente de 10 livre de livres au principal de 500 liv. pour l'entretien de la facrifile. Giutant L'âcté du 17 Juin 12/41;

8º Entin 900 livr de rentes acquifes par de 10 de 1

Ce Priemé reçut un nutre accroiffement par la réunion de la métairie de la
Cour des Bois, Il paroit que cette méàtaire avoit été aliénée le 33 juin 3,33l'ar Dom Jean de Life fors Prieur de
Saint Martin - an. Bea. Le fieur de
Balliféra la poifédic comme létriter de
Tello Balliféra la poifédic de la mète se de la letter de la la Cette de la letter la contra de la file si la light par le la reput d'appe lo moi le me Lille avoit fait l'aliénation. Les foi-difians Jéfuites pour les, benn d'ighife. Le 44 Mars 1644, 1i, obtineux la roc fondement de Lettere, benn d'ighife. Le 44 Mars 1644, 1i, obtineux la roc fondement de le Lettere, benn d'ighife. Le 44 Mars 1644, 1i, obtineux la roc fondement de le Lettere, benn d'ighife. Le 44 Mars 1644, 1i, obtineux la roc fondement de le Lettere d'ighife. Le 164 de la cour de la court a d'ilifantion nul , & ordonna que le
Cever les formalités requise pour les, benn d'ighife. Le 164 de la court d'ilifantion nul , & ordonna que le
Cever le rereroit en la propriété, poifétion & jouisilance de cette métairie y de la la Cour oa de la court a d'ilifantion oppofant d'aillers la prefeription de a funta propriété, poifétion de louisilance de cette métairie y de la Répais le ris d'indipart de propriété poir le
Cecture d'il rerepoir de l'il reprise l'il reprise procèt; mais par la Transaction passice le ropi de l'il reprise procèt, mais par la Transaction passice le ropi de l'il reprise procèt, mais par la Transaction passice le propriét poifétion de louisite en appella en la Cour oa de l'il reprise procèt, mais par la T